

# **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

## **Séance du 09 mars 2009**

Le 09 mars 2009, à 19 h, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Maurice GIACOMINI, Maire.

Etaient présents : 15 membres : Maurice GIACOMINI, Jacky TONOLI, Alain BOSSON, Annie CARRIER, Didier BAUD, Pascal AUDUC, Michel BOUSQUET, Frédérique GRAND, Daniel GUILLEMARD, Laurent HUAU, Stéphane LANCOUD, Anny MARTIN, Christian SORO, Bruno TASSAN, Gilbert THIODET.

Date de la convocation : 03 mars 2009.

Secrétaire de séance : Pascal AUDUC.

### **DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Monsieur Pascal AUDUC est désigné Secrétaire de séance.

### **DESIGNATION DU NOM DE LA FUTURE BIBLIOTHEQUE**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **décide** d'appeler la future bibliothèque de la Commune d'Etrembières : « Bibliothèque le Petit Prince ».

### **MODIFICATION D'UN POSTE AU GROUPE SCOLAIRE**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **accepte** de créer un poste d'ATSEM (agent territorial spécialisé des écoles maternelles) au groupe scolaire Jean-Jacques ROUSSEAU à compter du 01 avril 2009,
- **décide** de supprimer le poste d'adjoint territorial d'animation de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 01 avril 2009.

### **POINT SUR LE PROJET DE LOGEMENTS SOCIAUX DU PROGRAMME IMMOBILIER « SOUS ROSSY »**

Lors de sa séance en date du 12 janvier 2009, le Conseil Municipal avait accepté la réalisation de logements locatifs sociaux dans la limite de 20 %, soit 16 appartements, de type PLUS, et souhaité que 10 % du programme, soit 8 logements, soit destiné à l'accession sociale à la propriété, de type PSLA.

Suite à une rencontre entre Monsieur le Maire, le promoteur et la SCIC Habitat, ceux-ci proposaient la réalisation de 34 logements locatifs sociaux.

Après discussion, le Conseil Municipal décide, à la majorité, de ne pas modifier sa position, et maintient sa demande au niveau de 16 logements locatifs sociaux.

## MISE EN PLACE D'UNE AIDE EN FAVEUR DE L'ACCESSION SOCIALE A LA PROPRIETE EN APPUI DU PASS-FONCIER

Considérant les préconisations du SCOT à venir,  
Considérant le plan d'aménagement de la zone des Iles à établir,  
Considérant l'évolution du PLU à envisager prochainement,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de donner un accord de principe au principe du PASS-FONCIER, mais souhaite attendre avant d'accepter de verser un tel financement.

## QUESTIONS DIVERSES

### \* Aménagement de la Place du Village / Travaux de mise en sécurité – Dossier DGE

Afin de solliciter une aide financière de l'Etat au titre de la Dotation Globale d'Equipement (DGE) et des subventions auprès des partenaires financiers pour les travaux de mise en sécurité lors de l'aménagement de la Place du Village au niveau de Bois Salève au Pas de l'Echelle, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver l'avant-projet d'aménagement, ainsi que le plan de financement prévisionnel.

Le début des travaux est prévu pour le mois de juin, et la durée devrait être de 6 mois.

Le plan de financement prévisionnel de cet aménagement est le suivant :

* Dépenses :	
- Travaux :	81 650 € H.T.
* Recettes :	
- Etat / DGE (30 %) :	24 495 €
- Département (30 %) :	24 495 €
- Etrembières :	32 660 €
Total :	81 650 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve** l'avant-projet pour les travaux de mise en sécurité lors de l'aménagement de la place du Village au niveau de Bois Salève au Pas de l'Echelle,
- **approuve** le plan de financement prévisionnel,
- **sollicite** la participation financière de l'Etat au titre de la Dotation Globale d'Equipement,
- **sollicite** les subventions auprès des partenaires financiers, notamment le Département.

### \* Aménagement de la traversée du Chef-lieu – 1<sup>ère</sup> tranche / Travaux de mise en sécurité - Dossier DGE

Afin de solliciter une aide financière de l'Etat au titre de la Dotation Globale d'Equipement (DGE) et des subventions auprès des partenaires financiers pour les travaux de mise en sécurité lors de

l'aménagement de la 1<sup>ère</sup> tranche de la traversée du Chef-lieu, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver l'avant-projet d'aménagement, ainsi que le plan de financement prévisionnel.

La 1<sup>ère</sup> tranche de ce projet est de définir un parti général d'aménagement sur un secteur élargi comprenant les futurs projets immobiliers de « Sous Rossy » et de l'OPAC 74, l'intersection avec le chemin de Sous Rossy et l'entrée de la Commune depuis Saint Julien en Genevois.

Le début des travaux est prévu pour le mois de juin, et la durée devrait être de 6 mois.

Le plan de financement prévisionnel de cet aménagement est le suivant :

* Dépenses :	
- Travaux :	233 655 € H.T.
* Recettes :	
- Etat / DGE (30 %) :	70 096 €
- Département (30 %) :	70 096 €
- Etrembières :	93 463 €
Total :	233 655 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **approuve** l'avant-projet pour les travaux de mise en sécurité lors de l'aménagement de la 1<sup>ère</sup> tranche de la traversée du Chef-lieu,
- **approuve** le plan de financement prévisionnel,
- **sollicite** la participation financière de l'Etat au titre de la Dotation Globale d'Equipement,
- **sollicite** les subventions auprès des partenaires financiers, notamment le Département.

**\* Avenant n° 1 au lot n°1 pour le marché « Aménagement d'un giratoire sur la RD1206 »**

L'avenant n° 1 au lot n° 1 « Terrassements – Génie civil – Couches de formes » concernent des travaux réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la Commune d'Etrembières, pour la prise en compte des modifications du programme initial.

De ce fait, le montant total de la part voirie du marché initial est modifié comme suit :

- part du marché initial à la charge de la Commune : 484 059,85 € H.T.
- avenant n° 1 : 56 268,00 € H.T. (plus-valeur : 11,62 %)
- nouveau montant à la charge de la Commune : 540 327,85 € H.T.

La Commission d'Appels d'Offres du groupement de commandes, lors de sa séance en date du 17 février 2009, a émis un avis favorable.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **approuve** l'avenant n° 1 au lot n° 1 pour le marché « aménagement d'un giratoire sur la RD1206 »,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer cet avenant n° 1.

**\* Avenant n°1 à la convention avec Annemasse Agglo pour la location d'un bâtiment**

L'article 8 de la convention qui lie la Commune et Annemasse Agglo stipule que : « *Toute cession, transmission du présent contrat, toute sous-location ou occupation à un titre autre que celui pour lequel les locaux sont présentement loués sont interdites* ».

Afin de permettre à la Commune de pérenniser la mise à disposition de surface au Syndicat Mixte du salève et le garage de l'engin de déneigement, il est proposé d'accepter un avenant n°1 pour porter modification de l'article 8.

S'agissant cependant d'un local situé dans un site sensible, soumis aux prescriptions VIGIPIRATE et à proximité des installations de gestion des pompes d'eau potable de toute l'agglomération ainsi que de l'usine d'ultrafiltration, Annemasse Agglo rappelle qu'une attention toute particulière devra être demandée au personnel du Syndicat Mixte du Salève et au prestataire au déneigement en matière de risque de pollution et de sécurité (fermeture des portails en particulier).

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **approuve** l'avenant n° 1 à la convention avec Annemasse Agglo pour la location d'un bâtiment,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer cet avenant n° 1.

**\* Modification de la liste d'intervention des centres de secours sur la Commune**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, ne souhaite pas faire d'observation, et donne un avis favorable au projet de modification de la liste des centres de secours susceptibles d'intervenir sur la commune.**